

Commune d'Aubignas
Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2023

Présents :

Serge VILLARD, Nadège BODY, Pascal BOSQUET, Lilian BREYSSE, Frédéric CHALANCON, Martine CHARLEMAGNE, Sylvie DIMEGLIO, Jean-Michel UCCHEDDU,

Absents :

Myriam FIALON qui donne pouvoir à Sylvie DIMEGLIO, Frédéric SOUTRENON qui donne pouvoir à Frédéric CHALANCON

Ordre du jour

1. Validation du compte-rendu du Conseil municipal du 12 mai 2023
2. Délibération des abonnés du S.I.E. FAY sur la commune d'Aubignas
3. Délibération de mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024
4. Délibération pour la vente de la parcelle C800
5. Délibération provisions pour créances douteuses BP COMMUNE
6. Délibération provisions pour créances douteuses BP EAU
7. Questions d'actualités
8. Questions diverses

1. Validation

Compte-rendu validé à l'unanimité.

2. Délibération d'alimentation des abonnés du Syndicat Intercommunal du Fay sur la commune d'Aubignas.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Syndicat du Fay à desservir par son réseau d'eau potable les 2 abonnés domiciliés à Aubignas concernés par cette desserte.

Votée à l'unanimité.

- *Echanges sur la sécurisation du réseau d'eau.*

La commune a obtenu une subvention de 50 000€ pour l'opération suivante : interconnexion avec le syndicat du Fay et réhabilitation du réservoir de l'Eguille. Le budget total du projet s'élève à 171 000€. Les frais sont importants. Le raccordement est envisagé pour anticiper une éventuelle pénurie d'eau ou pollution et permettrait ainsi de sécuriser le réseau d'eau. Le Maire a rencontré le président du Syndicat du FAY à ce sujet et celui-ci demande un courrier précisant le débit maximum demandé par la commune sur la canalisation de Fongiraud.

3. Délibération de mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024

A partir de 2024, la nomenclature budgétaire doit passer du régime de comptabilité M14 (comptabilité publique) à M57 (comptabilité valable pour les établissements publics mais qui se rapproche de la comptabilité privée).

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 abrégée pour le budget principal de la commune d'Aubignas, conserve un vote par nature et par chapitre globalisé et autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections. Cette mise en place prendra effet au 1^{er} janvier 2024.

Votée à l'unanimité.

4. Délibération pour la vente de la parcelle C800

Une proposition d'achat a été faite pour la parcelle C 800. Un prix de 6 000€ a été avancé. Une estimation plus précise de la valeur devra être apportée ainsi qu'une rencontre avec le porteur de projet afin de conclure la vente.

Délibération reportée.

5. Délibération provisions pour créances douteuses BP COMMUNE

6. Délibération provisions pour créances douteuses BP eau

Des impayés concernant l'eau et la cantine perdurent.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les provisions des créances douteuses, pour l'exercice 2023 et pour l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes) comme suit :

- Budget communal : 769.95 €

- Budget de l'eau : 1 684.71 €

Le conseil dit aussi que les crédits correspondants seront inscrits, à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

Validée à l'unanimité

7. Questions d'actualités

- Délibération du plan de financement des travaux de voirie 2023

Monsieur le maire propose d'approuver le plan de financement et le projet des travaux de voirie de la Route de la Mûre et de la Route de Largelas comme suit :

Montant prévisionnel des travaux HT :

- Travaux de voirie Route de la Mûre et de Largelas 23 469.00 €

Recettes prévisionnels HT :

- Département de l'Ardèche pour 40% : 9 387.60 €

Autofinancement pour 60% : 14 081.40 €

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le plan de financement prévisionnel des travaux de voirie pour la Route de la Mûre et la Route de Largelas, autorise Monsieur le Maire à établir et signer toutes les pièces nécessaires au dossier et s'engage à prendre en charge la part qui lui incombe, soit les 60% restants.

Validée à l'unanimité.

- Subvention OCCE

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer pour l'attribution d'une subvention de 150€ reçue pour l'OCCE en 2023. Il rappelle que le montant de cette subvention est exceptionnel et correspond à une subvention que la commune reverse à l'OCCE Coopérative scolaire d'Aubignas.

Après délibération, le Conseil Municipal accorde à l'unanimité des présents et représentés l'attribution de cette subvention et autorise le maire à mandater cette subvention.

Validée à l'unanimité.

8. Questions diverses

- Inauguration du City Park

L'inauguration aura lieu le samedi 1^{er} juillet à 17h00 au stade. L'organisation est mise en place.

L'ANS, la société TRANSALP, des représentants de communes voisines, la vice-présidente à la jeunesse, Lucie RIPOLES, responsable du secteur jeunesse du centre socio-culturel CLEFS ont été invités.

- Ecole

Effectifs : 6 départs CM2 – 4 nouveaux élèves.

Ouverture d'une place en TPS.

La directrice a obtenu son mouvement. Un ou une autre directeur-trice devra être nommé-e prochainement.

- Travaux

- Des changements ont eu lieu sur de vieux compteurs. Certaines vannes en amont ont rarement été manipulées donc il y a eu des obstacles pour les changer.
- Le volet de la bibliothèque a été réparé, il reste à le poser.
- L'épareuse est passée et le curage des fossés va être réalisé.
- Etude de stabilisation avec enrochement pour une route défectueuse *vers la Mûre*.

- Demande de sécurisation de la maison de Mme PERES (route du village et Rabayas) avec la pose de 2 blocs de cailloux
- SATP → route de la Mûre et Largelas
- Programmer les emplois de goudron.

- **Entretiens des espaces verts – Aménagement de l'arrière de l'église / stade**

Le nouvel aménagement paysager derrière l'église est déjà envahi par la végétation et demande de l'entretien. La question de son entretien se pose.

Une proposition de nettoyage est programmée le samedi 8 juillet.

Date du prochain conseil : vendredi 1^{er} septembre 2023 à 20h30.

*Fin du conseil : 23h00.
La secrétaire de séance.*